



## **PROCES-VERBAL**

du conseil municipal du 19 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Marigné-Peuton, dûment convoqué le 12 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur PELE Jérémy, Maire, salle du conseil municipal.

**Membres présents** : Messieurs PELE Jérémy, FOURNIER Thomas, REILLON Nicolas, LANDELLE Alain, LIVENAI Patrice (arrivé à 20h40), Mesdames GUIOILLIER Isabelle (arrivée à 20h50), TOUEILLE Amandine (arrivée à 20h50), MEIGNAN Patricia, BROUSSIN Sandrine, BOUTIER Camille (arrivée à 20h35), BERTHELOT Christiane.

**Membre excusé** :

**Secrétaire de séance** : REILLON Nicolas

---o0o---

### **Vérification du Quorum – Pouvoirs - Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le maire vérifie, conformément à l'article L2121-17 du CGCT que le quorum requis est atteint. Le conseil peut valablement délibérer. Il expose que, lors de chacune de ses séances, le conseil municipal doit désigner son secrétaire de séance (article L.2541-6 et article L.2121-15).

**Monsieur REILLON Nicolas est nommé secrétaire de séance**

---o0o---

Monsieur le maire souhaite ajouter à l'ordre du jour :

« Groupement de commande travaux voirie »

*A l'unanimité, l'ensemble du conseil municipal accepte et prend note de cette décision.*

---o0o---

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 octobre 2024**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée ***l'adoption du procès-verbal*** de la séance du **Conseil municipal du 19 novembre 2024**. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

---o0o---

# I. Délibérations

## 1) Délibération n° 2024-11-047

### **Objet : Convention Réseau Chrysalide**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de revoir la convention Chrysalide pour l'année scolaire 2024/2025.

Pour rappel, le réseau Chrysalide regroupe les écoles d'Ampoigné, Argenton Notre Dame, Châtelain, Chemazé, Daon, Laigné, Marigné-Peuton et Simplé et propose un aménagement du temps scolaire sur 4 jours en proposant des activités spécifiques aux élèves élémentaires.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal de se prononcer sur le montant alloué par élève, au réseau chrysalide.

### **Après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité (7 votants), le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** de poursuivre le partenariat avec le réseau Chrysalide pour l'année scolaire 2024/2025.
- **DECIDE** de verser un montant de **50€/élève** pour les élèves du niveau élémentaire.
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

---

## 2) Délibération n° 2024-11-048

### **Objet : décision modificative « budget commune 2024 »**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'ajuster certaines prévisions budgétaires afin d'intégrer des recettes plus importantes que prévues issues des indemnités d'assurances suite aux sinistres survenus sur la commune (espace socio-culturel, incendie tracteur sur voirie).

Initialement le budget prévu en recette était de 5040,42 €, il faudrait le porter à 31 026,00 € pour intégrer les sommes perçues. Ainsi cela permettra d'augmenter les dépenses liées à ces sinistres.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'apporter les modifications suivantes aux prévisions budgétaires (8 votants).**

Article	Montant (€uros)	Article	Montant (€uros)
<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Chap. 011 – Art. 615221 Entretien Bâtiments publics	+ 25 985.58 €	Chap. 075 – Art. 75888 Autres produits divers	+ 25 985.58 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 985.58 €</b>		<b>25 985.58 €</b>

---

### 3) Délibération n° 2024-11-049

#### **Objet : Pêche saison 2025**

Monsieur LIVENAIS 1<sup>er</sup> adjoint expose qu'il convient de se prononcer sur la date d'ouverture de la pêche au plan d'eau communal pour la saison 2025.

Il propose d'ouvrir la saison 2025 le dimanche 06 avril et de la clôturer le dimanche 26 octobre.

Monsieur LIVENAIS 1<sup>er</sup> adjoint invite le conseil à se prononcer, également, sur les tarifs en vigueur, à savoir :

- 2€ la gaule,
- 3€ le lancer,
- 33€ carte annuelle
- 15€ carte annuelle jeunes (- de 15 ans).

Monsieur LIVENAIS 1<sup>er</sup> adjoint informe que l'étang est actuellement envahi d'écrevisses. Au vu de cette prolifération, il est proposé d'y introduire des poissons de type « Black bass ». Le coût d'un black bass est de 35€ pièce.

#### **Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité (11 votants), le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** de fixer les dates d'ouverture de la saison 2025 du dimanche 06 avril jusqu'au dimanche 26 octobre.
- **FIXE** les prix pour la saison 2025 à 2€ la gaule, 3€ le lancer, 33€ carte annuelle, 15€ carte annuelle jeunes (- de 15 ans).
- **VALIDE** l'achat de black bass

---

### 4) Délibération n° 2024-11-050

#### **Objet : journée pêche à la truite**

Monsieur LIVENAIS 1<sup>er</sup> adjoint expose qu'il convient de se prononcer sur la date de la journée pêche à la truite.

Il propose d'organiser cette journée le samedi 05 avril 2025.

Monsieur LIVENAIS 1<sup>er</sup> adjoint invite le conseil à se prononcer, également, sur le tarif de la journée 6€ la gaule par pêcheur (limité à 6 truites).

#### **Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité (11 votants), le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** d'organiser une journée « pêche à la truite » le samedi 05 avril 2025 de 08 heures 00 à 18 heures 00.

- **FIXE** le prix pour cette journée « pêche à la truite » à **6€ la gaule** par pêcheur (limité à une gaule par pêcheur et 6 truites).
- 

## 5) Délibération n° 2024-11-051

### **Objet : Groupement de commande travaux de voirie**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a un groupement de commandes relatif au marché de travaux neufs ou d'entretien de voirie. Il s'agit d'une offre de marché avec des tarifs négociés.

En 2025, le groupement sera reconduit pour quatre ans.

Actuellement, la consultation est lancée.

Il est demandé au conseil municipal de se positionner sur l'intégration à ce groupement.

### **Après en avoir délibéré, par vote à main levée 1 abstention 10 pour, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** de demander l'intégration au groupement
  - **AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.
- 

## II. Passage « Tour de France 2025 »

Le **samedi 12 juillet 2025**, 13 villes mayennaises sont traversées : Cuillé – Gastines – Laubrières – Ballots – Craon – Prée d'Anjou – **Marigné-Peuton** – Peuton - Quelaines Saint Gault – Nuillé sur Vicoin – l'Huisserie – Changé – Laval Espace Mayenne.

À Marigné-Peuton, la caravane passera vers 14h38 et les coureurs vers 16h30.

Afin de préparer l'évènement, le conseil municipal de Marigné-Peuton organise une première réunion publique qui aura lieu le samedi 14 décembre 2024 à 10h00 à l'Espace Socio-culturel.

Ensuite, différentes commissions seront organisées :

- Communication
- Animation
- Logistique

Le département programme différents temps forts en 2025 :

- ✓ Vendredi 20 décembre 2024 : Lancement du décompte officielle (soirée des sportifs 2024)
- ✓ Vendredi 28 mars 2025 : la dictée du tour
- ✓ Samedi 24 et dimanche 25 mai 2025 : la fête du Tour

- ✓ Du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2025 : Boucles de la Mayenne – Crédit Mutuel
- ✓ SAMEDI 12 JUILLET 2025 : 8<sup>ème</sup> étape du Tour de France Saint-Méen-le Grand / Laval (Espace Mayenne)

### **III. Informations et questions diverses**

- Organisation vœux 2025 : 19 janvier.
- Logement communal - 7B rue du Bon Accueil : des travaux sont à prévoir avant la mise en location.
- Demande de subvention FCATR, volet 1, pour l'achat de matériel pour le bar est accordée.